



Cahier des charges – Responsable médias, site internet et publicité

Société de gymnastique de Cernier

Document statutaire

Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Entrée en vigueur : [date de l'AG].

Référence : CC art. 60 ss (association).

1. Fonction

Le responsable médias, site internet et publicité est un poste du comité de la Société de gymnastique de Cernier.

La fonction est exercée par une personne élue par l'Assemblée générale, pour la durée prévue par les statuts.

2. Mission

La fonction assure la communication interne et externe de la société.

Elle veille à la cohérence de l'image de la société, à la diffusion correcte des informations et à la visibilité des activités et manifestations.

3. Attributions

3.1 Communication et information

- Assurer la diffusion des informations validées par la présidence ou le comité.
- Veiller à la clarté, à l'exactitude et à l'actualité des communications.
- Contribuer à l'information des membres et du public.

3.2 Site internet et outils numériques

- Assurer la gestion, la mise à jour et le bon fonctionnement du site internet de la société.
- Veiller à l'exactitude et à la pertinence des contenus publiés.
- Gérer les accès et droits liés aux outils numériques de la société.

3.3 Publicité et visibilité

- Concevoir et diffuser les supports de publicité pour les événements et manifestations.
- Veiller à la cohérence graphique et au respect de l'identité visuelle de la société.
- Coordonner les actions de visibilité décidées par le comité.



3.4 Protection des données et droit à l'image

- Veiller au respect des règles de protection des données.
- S'assurer de l'utilisation appropriée des images, photos et contenus.
- Collaborer avec le comité pour la gestion des autorisations et du droit à l'image.

4. Autorité et limites

Le responsable médias, site internet et publicité agit dans le cadre des décisions du comité et des statuts.

Il n'engage pas juridiquement la société.

Il soumet toute communication sensible à validation préalable de la présidence ou du comité.

5. Continuité

Le responsable médias veille à la transmission complète des accès, contenus, outils et informations lors d'un changement de fonction.

Adoption

Adopté par l'Assemblée générale de la Société de gymnastique de Cernier.

Lieu : []

Date : []

Vote : []